

PROCES VERBAL

**du Conseil Municipal
Séance du 03 Août 2020
à 19 Heures**

L'an deux mille dix vingt, le 03 Août à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud DEVILLIERS.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 23 juillet 2020.

PRESENTS : Mesdames BESSA Nicole, CATTOOR Maryse, DETRY Lutgarde, ELHUYAR Claire, LEPRETTE Marie Laure, ORLANDO Véronique, , VILLEGAS Jessica et Messieurs AVANZATO Louis, BILLOUX Bruno, BONNET Jean François, COSTES Jean Claude, DEVILLIERS Arnaud, JURQUET Bernard.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Madame Jennifer DELBEGUE-BOUILLET donne pouvoir à Madame Claire ELHUYAR, Monsieur Jean Claude COSTES donne pouvoir à Monsieur Arnaud DEVILLIERS.

EXCUSES : Madame VIGNEAU Céline, Messieurs CHARBONNIER Simon, RIGABERT Mickaël, SCHMITZ Jean Marc.

Madame Maryse CATTOOR a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, avant de procéder à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour, demande de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections à apporter au dernier procès-verbal de séance. En l'absence de remarque, il considère que ce dernier est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Lecture des décisions prises en application de l'article L2122-22 du CGCT.
- Enfance : nouveaux horaires de l'école maternelle
- Personnel : création de postes
- Environnement : appel à projet « Atlas de la Biodiversité Communale »
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental « travaux communaux pour une relance verte » pour la Maison France Services.
- Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Lecture des décisions prises en application de l'article L2122-22 du CGCT.

- Décision n° 15/2020 : Décision Budgétaire
Objet : création d'une régie de recettes pour la verrerie municipale
- Décision n°16/2020 : Domaine et patrimoine : Location
Objet : Exonération de loyers
- Décision n°17/2020 : Domaine et patrimoine : Location
Objet : Exonération de loyers

- Décision n°18/2020 : Domaine et patrimoine : Location

Objet : Exonération de loyers

- Décision n°19/2020 : Domaine et patrimoine : occupation du domaine public

Objet : exonération de redevance

- Décision n°20/2020 : Domaine et patrimoine : Location

Objet : : exonération partielle de redevance

- Décision n°21/2020 : Domaine et patrimoine : Location

Objet : exonération partielle de redevance

- Décision n°22/2020 : Domaine et patrimoine : Location

Objet : exonération partielle de redevance

- Décision n°23/2020 : Domaine et patrimoine : Location

Objet : exonération partielle de redevance

- Décision n°24/2020 : Domaine et patrimoine : Location

Objet : exonération partielle de redevance

- Décision n°25/2020 : Domaine et patrimoine : Location

Objet : exonération de loyers

- Décision n°26/2020 : Marchés Publics

Objet : attribution du marché de maîtrise d'œuvre de la Maison France Services.

(délibération°1)

- **Enfance : nouveaux horaires de l'école maternelle**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame VILLEGAS, en charge des écoles qui propose à l'assemblée de valider la modification des horaires de l'école maternelle. En effet, compte tenu du regroupement des deux écoles sur le Site de Jean Moulin à compter de la rentrée de septembre 2020, il semble opportun d'adopter les mêmes horaires :

8h45 – 12h00 et 14h00 – 16h45

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame VILLEGAS,

Délibère et, à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux horaires de l'école maternelle à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020.

Madame ELHUYAR demande si des aménagements ont été prévus à l'entrée et à la sortie du site.

Monsieur le Maire répond que des places supplémentaires de stationnement ont été créées et que des entrées séparées ont été prévues pour chaque école.

Monsieur BILLOUX demande à quelle date est prévue la fin des travaux.

Monsieur le Maire répond que la commission de sécurité visite le bâtiment le vendredi 28 Août, l'inauguration officielle est prévue le 21 septembre.

(délibération n°2) :

• **Personnel : création de postes**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commission Administrative Paritaire de catégorie C s'est, le 25 juin 2020, prononcée favorablement pour la promotion interne de :

Mesdames Danielle CADET et Martine VUANO au poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,

Madame Marie Noëlle LESVIGNE au poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.

Monsieur le Maire propose de créer ces trois postes.

Le **Conseil Municipal**, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE et, à l'unanimité

AUTORISE la création des postes suivants :

2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,

1 poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.

(délibération n°3) :

• **Environnement : appel à projet « Atlas de la Biodiversité Communale »**

Dans le cadre de sa politique en faveur de la biodiversité, la commune de Penne d'Agenais a identifié un ensemble d'actions de campagnes de sensibilisation dans le but de créer un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Soucieuse de sa biodiversité, Penne d'Agenais, située dans le Lot et Garonne, possède d'innombrables espèces fauniques et florales.

Pour réaliser cette action, la collectivité de Penne d'Agenais souhaite être associée à l'Association Française pour la Biodiversité pour finaliser ce projet longtemps mûri par les élus.

L'objectif premier du programme de notre ABC est de réaliser un état des lieux de la connaissance concernant la biodiversité et les paysages au niveau de la commune.

Fort des connaissances acquises, l'objectif second du programme de notre ABC est de mettre en lumière les atouts et les faiblesses du territoire en termes de biodiversité et de paysages. Sans pour autant constituer un plan de gestion à l'échelle communale, l'ambition, in fine, du travail est de proposer des pistes d'amélioration qui constituent autant d'initiatives possibles pour l'avenir.

Les échanges et les rencontres suscités par le programme de notre ABC seront également l'occasion pour chacun de découvrir ou de redécouvrir la biodiversité qui les entoure et de sensibiliser le public, notamment les plus jeunes. Nous sommes convaincus que cet ABC constitue un moyen de renforcer l'attractivité de la commune en valorisant le patrimoine naturel qui s'y trouve au profit de tous.

Sensibiliser les citoyens à l'importance de la biodiversité pour une meilleure compréhension et préservation, mobiliser les acteurs et les partenaires, donner accès aux connaissances des richesses naturelles du territoire, informer, communiquer, développer l'éducation à l'environnement dans un milieu rural pour

permettre à chacun de modifier ses pratiques, mener des actions concrètes sur le terrain, agir en faveur de l'environnement en lançant des campagnes de sensibilisation, en organisant des événements sont autant d'objectifs que se fixe la collectivité dans les programmes d'aménagement du territoire (PLU, Agenda 21, SCOT).

Ce projet d'un montant de 25000€ et ne peut se réaliser qu'avec l'aide de l'Agence Française de la Biodiversité.

Une demande de subvention d'un montant total de 20 000€ peut être présentée pour une certification et une création d'un atlas communal. Ce projet ne sera engagé que si la commune bénéficie de cette aide.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire ,

Délibère et, à l'unanimité ,

CANDIDATE à l'appel à projet pour créer une atlas de la biodiversité communale.

SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence Française pour la Biodiversité dans le cadre du plan de financement pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier, notamment la demande de subvention auprès de l'Agence Française pour la Biodiversité.

(délibération n°4) :

- **Finances : demande de subvention auprès du conseil départemental travaux communaux pour une relance verte MFS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental subventionne des travaux communaux pour une relance verte ; cette action a pour objectifs de soutenir les investissements publics en Lot et Garonne dans le cadre d'une relance économique suite à la crise sanitaire, et de favoriser les projets innovants et/ou répondant aux exigences de la transition écologique et énergétique.

Le montant de la subvention est de 15% d'une dépense éligible plafonnée à 300 000 €HT, soit une subvention maximum de 45 000 €HT.

Le versement de cette subvention est conditionné au démarrage des travaux en 2020.

Le projet de Maison France Services à Port de Penne répond aux conditions posées par le Conseil départemental.

Le **Conseil Municipal**, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE et, à l'unanimité,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de Lot et Garonne le versement d'une subvention de 45 000 €HT, correspondant à 15% des dépenses éligibles plafonnées à 300 000 €HT pour les travaux de la Maison France Services.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Questions diverses émanant du groupe de l'opposition

1/ fermeture définitive de la bibliothèque du bourg ?

Cette question fait suite au déménagement des collections la semaine dernière.
Madame CATTOOR confirme qu'il n'y aura pas de réouverture.

Monsieur BILLOUX demande si une association avec la bibliothèque de Saint Sylvestre/Lot est prévue.

Madame CATTOOR précise qu'un projet est à l'étude, l'objectif est qu'un partenariat soit institué entre les deux structures afin qu'elles soient complémentaires.

La nouvelle bibliothèque devrait ouvrir entre avril et juin 2021 dans les locaux de la Maison France Services.

2/ Peut on avoir une idée de la date d'ouverture de la Maison France Services ?

L'ouverture est prévue entre avril et juin 2021

La séance est levée à 19h20

La Secrétaire de Séance

Maryse CATTOOR

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Maryse Cattoor', written over the printed name. The signature is stylized and includes a long, sweeping underline that extends to the left.

